

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2019-035
MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ET
DES STATUTS DE LA SPL (EAU SHD)**

Séance du : 10 septembre 2019

Date de convocation : 3 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Roland JACOB, Alain FAUST, Florence GAILLARD

Pouvoirs : de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE à Roland JACOB

Secrétaire de séance : Florence GAILLARD

La Commune de La Grave est actionnaire minoritaire de la Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance » (SPL Eau S.H.D.) depuis le 25 juillet 2018, date de Cette SPL est compétence pour réaliser, pour le compte exclusif et uniquement sur le territoire de ses actionnaires, l'exploitation et la gestion en tout ou partie des services publics communaux de l'eau potable, ainsi que toute opération financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet, à sa bonne gestion présente et future et au grand cycle de l'eau.

La Communauté de Communes du Briançonnais recherche une solution pour améliorer le service public de l'assainissement et résoudre les graves difficultés qu'elle connaît depuis l'année 2006, date de délégation du service public de l'assainissement à la société SEERC-SUEZ. La Communauté de Communes du Briançonnais a résilié son contrat de concession de l'assainissement avec la société SEERC-SUEZ, a décidé de changer son mode de gestion du service public de l'assainissement et d'opter pour une gestion publique au moyen une Société Publique Locale dont elle serait actionnaire. Ce choix d'un mode de gestion public au moyen d'une Société Publique Locale a été présentée fin mai aux Vice-Présidents de la C.C.B. dans un rapport de présentation sur le choix du futur mode de gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Dans le cadre de ce changement important pour le service assainissement la SPL « Eau Services Haute Durance » a été sollicité pour être la Société Publique Locale en charge de l'assainissement pour le compte de la Communauté de Communes du Briançonnais. Afin de permettre à la SPL « Eau Services Haute Durance » d'être en capacité de répondre au besoin de la Communauté de Communes du Briançonnais, plusieurs modifications statutaires sont indispensables. Ces changements portent notamment sur l'augmentation du capital social et du nombre d'actions, la précision sur l'objet social et le champ de compétence de Eau S.H.D. De plus, cette modification importante des statuts s'accompagne de modifications rédactionnelles mineures afin de faciliter la lecture et la compréhension des statuts. Le tableau ci-dessous présente les modifications statutaires à chaque article.

VERSION PREVEUE DES STATUTS	PROPOSITION DES NOUVEAUX STATUTS
<ul style="list-style-type: none"> - Article 1 - Forme (<i>Modification rédactionnelle</i>) - Article 2 - Objet (<i>Modification comprenant augmentation de l'activité de la SPL</i>) - Article 3 - Dénomination (<i>Modification avec ajout d'une dénomination commerciale</i>) - Article 4 - Siege Social (<i>Pas de modification</i>) - Article 5 - Durée (<i>Pas de modification</i>) - Article 6 - Catégorie d'actionnaires (<i>Suppression en entier de l'article</i>) - Article 7 - Apports (<i>Modification mise à jour</i>) - Article 8 - Capital (<i>Modification mise à jour</i>) - Article 9 - Compte courant (<i>Pas de modification</i>) - Article 10 - Modification du capital social (<i>Suppression des articles 10.1 et 10.3</i>) - Article 11- Libération des actions (<i>Pas de modification</i>) - Article 12 - Forme des actions (<i>Modification rédactionnelle</i>) - Article 13 - Cession et transmission des actions (<i>Modification rédactionnelle / suppression de l'article 13.4</i>) - Article 14 - Procédure d'entrée d'un nouvel actionnaire (<i>Modification simplification</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 1 - Forme (<i>Modification rédactionnelle</i>) - Article 2 - Objet (<i>Modification comprenant augmentation de l'activité de la SPL</i>) - Article 3 - Dénomination (<i>Modification avec ajout d'une dénomination commerciale</i>) - Article 4 - Siège Social (<i>Pas de modification</i>) - Article 5 - Durée (<i>Pas de modification</i>) - Article 6 - Apport (<i>Modification mise à jour / ancien article 7</i>) - Article 7 - Capital (<i>Modification mise à jour / ancien article 8</i>) - Article 8 - Compte courant (<i>Pas de modification / ancien article 9</i>) - Article 9 - Modification du capital social (<i>Suppression des anciens articles 10.1 et 10.3 / ancien article 10</i>) - Article 10 - Libération des actions (<i>Pas de modification / ancien article 11</i>) - Article 11 - Forme des actions (<i>Modification rédactionnelle / ancien article 12</i>) - Article 12 - Cession et transmission des actions (<i>Modification rédactionnelle / suppression de l'ancien article 13.4 / ancien article 13</i>)

<p>Article 15 - Transfert des compétences eau (Suppression en entier de l'article)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 16 - Droits et obligations attachés aux actions (Pas de modification) - Article 17 - Composition du Conseil d'Administration (Modification simplification) - Article 18 - Durée des mandats et limites d'âge (Modification rédactionnelle) - Article 19 - Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration (Modification rédactionnelle) - Article 20 - Rôle du Président du Conseil d'Administration (Pas de modification) - Article 21 - Direction Générale (Pas de Modification) - Article 22 - Rémunération des administrateurs, du Président, des directeurs généraux (Pas de modification) - Article 23 - Dispositions relatives au contrôle analogue (Modification intégrale de l'article et création d'un article contrôle analogue conjoint) - Article 24 - Rapport du Directeur (Suppression en entier de l'article) - Article 25 - Contrôle et transparence (Suppression de l'article 25.2) - Article 26 - Conventions règlementées (Pas de modifications) - Article 27 - Commissaires aux comptes (Modification intégrale de l'article) - Article 28 - Communication des délibérations 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 13 - Procédure d'entrée d'un nouvel actionnaire (Modification simplification / ancien article 14) - Article 14 - Droits et obligations attachés aux actions (Pas de modification / ancien article 16) - Article 15 - Composition du Conseil d'Administration (Modification simplification / ancien 17) - Article 16 - Assemblée Spéciale (Ajout nouvel article) - Article 17 - Durée des mandats et limite d'âge (Modification rédactionnelle / ancien article 18) - Article 18 - Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration (Modification rédactionnelle / ancien article 19) - Article 19 - Rôle du Président du Conseil d'Administration (Pas de modification / ancien article 20) - Article 20 - Direction Générale (Pas de modification / ancien article 21) - Article 21 - Rémunération des administrateurs, du Président et des Directeurs Généraux (Pas de modification / ancien article 22) - Article 22 - Contrôle analogue conjoint (Modification complète de l'ancien article 23 - dispositions relatives au contrôle analogue) - Article 23 - Comité d'Orientation Stratégique
---	--

<p><i>(Modification intégrale de l'article)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 29 - Rapport annuels des élus <i>(Modification intégrale de l'article)</i> - Article 30 - Disposition communes aux assemblées générales <i>(Modification mise à jour)</i> - Article 31 - Assemblée Générale Ordinaire <i>(Modification rédactionnelle)</i> - Article 32 - Assemblée Générale Extraordinaire <i>(Modification rédactionnelle)</i> - Article 33 - Modifications statutaires <i>(Modification rédactionnelle)</i> - Article 34 - Droit de Communication <i>(Pas de modification)</i> - Article 35 - Exercice social <i>(Pas de modification)</i> - Article 36 - Comptes annuels <i>(Pas de modification)</i> - Article 37 - Comptabilité analytique <i>(Pas de modification)</i> - Article 38 - Affectation et répartition des résultats <i>(Pas de modification)</i> - Article 39 - Paiement des dividendes acomptes <i>(Pas de modification)</i> - Article 40 - Dissolution - Liquidation <i>(Pas de modification)</i> - Article 41 - Règlement intérieur <i>(Pas de modification)</i> - Article 42 - Contestations <i>(Pas de modification)</i> - Article 43 - Désignation des administrateurs 	<p><i>(Modification complète de l'ancien article 23 Disposition relatives au contrôle analogue)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 24 - Contrôle et transparence <i>(Ancien article 25 / suppression de l'ancien 25.2)</i> - Article 25 - Conventions règlementées <i>(Pas de modification / ancien article 26)</i> - Article 26 - Commissaire aux comptes <i>(Modification intégrale de l'article / ancien article 27)</i> - Article 27 - Communication des délibérations <i>(Modification intégrale de l'article / ancien article 28)</i> - Article 28 - Rapport annuels des élus <i>(Modification intégrale de l'article / ancien article 29)</i> - Article 29 - Disposition communes aux assemblées <i>(Modification mise à jour / ancien article 30)</i> - Article 30 - Assemblée Générale Ordinaire <i>(Modification rédactionnelle)</i> - Article 31 - Assemblée Générale Extraordinaire <i>(Modification rédactionnelle)</i> - Article 32 - Modifications statutaires <i>(Modification rédactionnelle / ancien article 33)</i> - Article 33 - Droit de Communication
---	--

<p><i>(Suppression en entier de l'article)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 44 – Reprise des engagements <i>(Suppression en entier de l'article)</i> - Article 45 – Pouvoirs – Publicité <i>(Suppression en entier de l'article)</i> 	<p><i>(Pas de modification / ancien article 34)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 34 – Exercice social <i>(Pas de modification / ancien article 35)</i> - Article 35 – Comptes annuels <i>(Pas de modification - ancien article 36)</i> - Article 36 – Comptabilité analytique <i>(Pas de modification / ancien article 37)</i> - Article 37 – Affectation et répartition des résultats <i>(Pas de modification / ancien article 38)</i> - Article 38 – Paiement des dividendes – acomptes <i>(Pas de modification / ancien article 39)</i> - Article 39 – Dissolution Liquidation <i>(Pas de modification / ancien article 40)</i> - Article 40 – Règlement Intérieur <i>(Pas de modification / ancien article 41)</i> - Article 41 – Contestations <i>(Pas de modification / ancien article 42)</i>
--	--

Chaque article faisant l'objet d'une modification rédactionnel est présenté dans le projet des statuts modifiés se trouvant en annexe de la présente délibération.

Considérant que la Commune de La Grave est actionnaire minoritaire de la S.P.L. « Eau Services Haute Durance » (E.S.H.D.) depuis 25 juillet 2018 ;

Considérant que le Conseil d'Administration de la SPL « Eau S.H.D. » s'est régulièrement réuni une première fois le lundi 17 juin 2019 et se réunira régulièrement le 18 septembre 2018 pour délibéré sur la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.P.L. « E.S.H.D. » ;

Considérant que l'Assemblée Générale Extraordinaire va se prononcer sur une modification statutaire portant sur les articles énoncés plus haut ;

Considérant que le changement de gestionnaire du service public de l'assainissement constitue une occasion importante pour la SPL « Eau Services Haute Durance » de répondre au besoin d'une collectivité territoriale du nord des Hautes-Alpes et d'assurer une évolution substantielle de l'activité et du chiffre d'affaires de la société ;

Considérant que Monsieur Le Maire devra signer les statuts modifiés si ces derniers sont adoptés ;

Le Conseil Municipal ;

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'augmentation du capital de la SPL « Eau Services Haute Durance », par l'émission de 1 945 nouvelles actions d'une valeur de 514,86 € chacune ;
- D'approuver les modifications statutaires présentées en Conseil d'Administration qui seront présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. » ;
- D'autoriser l'administrateur, représentant de la commune de La Grave à voter conformément au choix du Conseil Municipal les modifications statutaires ;
- D'autoriser le Maire à signer les Statuts Modifiés de la S.P.L. « Eau S.H.D. » et tous les documents liés au modification statutaires ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 11 septembre 2019

Date affichage : le 11 septembre 2019

